



MAIRIE DE CURSAN

8 Route du Gestas
33670 CURSAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 26/03/2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Messieurs, Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Frédéric PAUL, Cédric MAUGER, Philippe MIGUEL, Etienne DURAND, Jean-Claude RONDET, Patrice HAON, Mesdames, Sandra CHEVALLIER, Marie Jocelyne LOPES, Sylvie COLOGNI, Nathalie BARRIERE

Absents excusés : Jean-Luc BIENVENU, Christine CORNU DE LA FONTAINE

Secrétaire de séance : Christian CHARTON

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du dernier procès-verbal
- 2- D14042025: Vote compte de gestion 2024 budget asst
- 3- D15042025: Vote compte administratif 2024 budget asst
- 4- D16042025: Affectation résultats 2024 budget asst
- 5- D17042025: Vote budget primitif 2025 budget asst
- 6- D18042025: Vote compte de gestion 2024 budget communal
- 7- D19042025: Vote compte administratif 2024 budget communal
- 8- D20042025: Affectation résultats 2024 budget communal
- 9- D21042025: Vote du taux des taxes
- 10- D22042025: Vote budget primitif 2025 budget communal
- 11- D23042025: Désignation délégué au SIRP CURSAN LOUPES
- 12- D24042025: Création d'un poste adjoint technique principal 2eme classe
- 13- Informations diverses
- 14- Questions diverses



Le Maire demande s'il le Conseil accepte de rajouter une délibération à l'ordre du jour, celui-ci accepte

I – Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur CAURRAZE donne lecture du procès-verbal du 10 mars 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

II – N°D14042025: Objet : Compte de gestion service assainissement collectif 2024

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du budget service assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.**
- **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

III- N°DI5042025: Objet : Vote compte administratif 2024 service assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme CHEVALLIER Sandra, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. PAUL Frédéric, M. RONDET Jean-Claude

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine

Date d'affichage
26 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. CHARTON Christian

09 avril 2025
et publication du
09 avril 2025

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M. CAURRAZE, maire de Cursan, soumet au conseil municipal le compte administratif service assainissement de l'exercice 2024.

En application de l'article L 2121 14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M Jean Claude RONDET, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. CAURRAZE.

Le conseil municipal, réuni le 7 avril 2025, sous la présidence de monsieur M Jean Claude RONDET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par monsieur le maire, après s'être fait présenter le compte de gestion et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	151 537,75
	Réalisé :	83 930,41
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	151 537,75
	Réalisé :	85 886,91
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	282 695,01
	Réalisé :	99 930,76
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	282 695,01
	Réalisé :	184 965,76
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 956,50
Fonctionnement :	85 035,00
Résultat global :	86 991,50

IV- N°D16042025 : Objet : Affectation résultats 2024 budget assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme CHEVALLIER Sandra, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. PAUL Frédéric, M. RONDET Jean-Claude

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine

Date d'affichage
26 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. CHARTON Christian

09 avril 2025
et publication du
09 avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 7 avril 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	27 839,99
- un excédent reporté de :	57 195,01
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	85 035,00
- un excédent d'investissement de :	1 956,50
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 956,50

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	85 035,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	85 035,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 956,50

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

V- N°DI7042025: Objet : Vote budget primitif 2025 budget assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme CHEVALLIER Sandra, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. PAUL Frédéric, M. RONDET Jean-Claude

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine

Date d'affichage
26 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :

M. CHARTON Christian

09 avril 2025
et publication du
09 avril 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le budget 2025 du service assainissement.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 99 906,50

Recettes : 99 906,50

Fonctionnement

Dépenses : 167 535,00

Recettes : 167 535,00

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	99 906,50	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	99 906,50	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	167 535,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	167 535,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

VI- N°D18042025: Objet : Vote compte de gestion 2024 budget communal

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.**
- **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

VII- N°D19042025: Objet : Vote compte administratif 2024 budget communal

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme CHEVALLIER Sandra, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. PAUL Frédéric, M. RONDET Jean-Claude

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine

Date d'affichage
26 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. CHARTON Christian

09 avril 2025
et publication du
09 avril 2025

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M. CAURRAZE, maire de Cursan, soumet au conseil municipal le compte administratif communal de l'exercice 2024. En application de l'article L 2121 14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M Jean Claude RONDET, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. CAURRAZE.

Le conseil municipal, réuni le 7 avril 2025, sous la présidence de M Jean Claude RONDET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le maire, après s'être fait présenter le compte de gestion et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 357 971,57
	Réalisé :	499 845,17
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 357 971,57
	Réalisé :	1 775 189,87
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	714 136,53
	Réalisé :	489 890,16
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	714 136,53
	Réalisé :	800 224,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 275 344,70
Fonctionnement :	310 333,97
Résultat global :	1 585 678,67

VIII- N°D20042025 : Objet : Affectation résultats 2024 budget communal

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme CHEVALLIER Sandra, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. PAUL Frédéric, M. RONDET Jean-Claude

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine

Date d'affichage
26 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. CHARTON Christian

09 avril 2025
et publication du
09 avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

réuni sous la présidence de M CAURRAZE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 07 avril 2025. Après en avoir délibéré le conseil DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés : d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	88 735,26
- un excédent reporté de :	221 598,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	310 333,97
- un excédent d'investissement de :	1 275 344,70
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 275 344,70
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	310 333,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	310 333,97
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 275 344,70

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

IX- N°D21042025 : Objet : Vote du taux des taxes

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux pour l'année 2025.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE:**

- **Foncier bâti** = 36.00 %
- **Foncier non bâti** = 49.03 %
- **Taxe d'Habitation** = 16.88 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

X- D22042025: Vote budget primitif 2025 budget communal

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme CHEVALLIER Sandra, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. PAUL Frédéric, M. RONDET Jean-Claude

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine

Date d'affichage
26 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 avril 2025. A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. CHARTON Christian

09 avril 2025
et publication du
09 avril 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le budget 2025 de la commune.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 2 446 563,50

Recettes : 2 446 563,50

Fonctionnement

Dépenses : 823 944,00

Recettes : 823 944,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 446 563,50 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 446 563,50 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 823 944,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 823 944,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

XI- N°D23042025 : Objet : Désignation d'un délégué au SIRP de Cursan/Loupes

Suite à la démission du délégué titulaire M Ludovic CAURRAZE, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire.

Aucun élu n'a souhaité présenter sa candidature au poste de délégué titulaire du SIRP Cursan Loupes.

En l'absence de candidature, la commune de Cursan sera représentée par 2 délégués titulaires (contre 3 prévus dans les statuts du SIRP Cursan/Loupes) et 1 délégué suppléant.

- **Délégués titulaires : M. Cédric MAUGER et Mme Nathalie BARRIERE**
- **Délégué suppléant : Mme Marie Jocelyne LOPES.**

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

XII- N°D24042025: Objet : DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- grade : adjoint technique principal de 2ème classe / titulaire
- échelle C2 de rémunération
- échelon : 09
- indice brut : 446 (indice majoré 397)
- quotité : 1 /35èmes

Compte tenu des besoins de recrutement pour l'entretien des bâtiments communaux, il convient de renforcer les effectifs du service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe / titulaire à temps non complet à raison de 1 heure hebdomadaire, soit 1 /35ème, à compter du 7 avril 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des services techniques au grade de adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : l'entretien des bâtiments communaux

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2025.

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
<i>Administrative</i>	<i>Adjoint administratif principal 2eme classe</i>	<i>Secrétaire Générale de Mairie</i>	<i>31h</i>	<i>Oui / 3-3 2°</i>	<i>Pourvu par un fonctionnaire</i>
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 1ere classe</i>	<i>Agent polyvalent</i>	<i>35h</i>	<i>Oui / 3-3 3°</i>	<i>Pourvu par un fonctionnaire</i>
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2ème classe</i>	<i>Agent d'entretien</i>	<i>1h</i>	<i>Oui / 3-3 4°</i>	<i>non pourvu</i>

Article 3 : d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs du 01/07/2021 à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 5 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 6 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés

XIII- N°D25042025 : Objet : ANNULE ET REMPLACE la délibération D05012025

Demande de subventions– Sécurisation routière à l'entrée de la commune, création trottoir sécurisé et enfouissement réseau

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT en €	Montant prévisionnel TTC en €	Montant éligible subventionnable
1/ Etudes préalables / Honoraires maîtrise d'œuvre et frais divers MOA			
Honoraires maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	14 400,00 €	
Sous-total 1	12 000,00 €	14 400,00 €	
2/ Travaux			
Préparation chantier (Générale/emprises/supports)	71 011,00 €	85 213,20 €	
Travaux maçonneries	6 500,00 €	7 800,00 €	
Assainissement	20 870,00 €	25 044,00 €	
Terrassements	11 580,00 €	13 896,00 €	
Voirie nouvelle	20 660,00 €	24 792,00 €	
Voirie Existante	53 615,00 €	64 338,00 €	
Entrée Charretière + trottoir	26 407,50 €	31 689,00 €	
Bordures	32 275,00 €	38 730,00 €	
Signalisation	8 087,50 €	9 705,00 €	

Enfouissement	43 530,00 €	52 236,00 €	
Sous-total 2	294 536,00 €	353 443,20 €	
Aléas (5% du montant travaux en cas de variation de prix ou de désamiantage)	14 726,80 €	17 672,16 €	
Coût total	321 262,80 €	385 515,36 €	

Poste de recettes	Montant en €	% sur le montant HT
Etat		
DETR - Divers Investissements Voirie Taux maximum 30% de 500 000€ de dépenses HT	96 378,84 €	30,00%
Département		
CD 33	9 040,00 €	2,81%
Sous-total financements publics	105 418,84 €	32,81%
Commune de Cursan	215 843,96 €	67,19%
Total	321 262,80 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

XIV- Informations diverses

- Au lotissement Le Vallon de l'église 2 poteaux indicateurs de randonnée ont été descellés par un riverain qui croyait, à tort, qu'ils avaient été implantés sur sa propriété.
- La communauté de communes du Créonnais va prendre la compétence PDIPR (chemins de randonnée départementaux).
- Une élu de Cursan participera à la réunion des offices de tourisme de l'Entre- Deux-Mers la semaine prochaine.
- Une réunion des inter communautés de communes ayant participé à l'étude relative au transfert de compétence assainissement collectif s'est réunie. Le transfert n'est plus obligatoire vers les CdC, il reste cependant conseillé.
- Le piquetage en vue de la division parcellaire de l'emprise de la station d'épuration de la commune a été réalisé. Le géomètre devrait intervenir rapidement pour finaliser.
- Les 23 et 24 mai, la banque alimentaire va relancer une nouvelle collecte dans les grandes surfaces de Créon. Les personnes qui le souhaitent pourront s'inscrire pour aider dans cette action sociale.
- Il est envisagé d'installer quelques bornes lumineuses autonomes (solaires) afin d'éclairer le cheminement piéton qui relie le lotissement du Maine du Genêt à celui du Clos Saint-Aubin.
- Une présentation est faite des relevés réalisés par le géomètre concernant la zone et le bâtiment de l'ex presbytère. Une réunion du groupe de travail sur ce projet est à programmer.
- Les travaux de réparation et d'entretien des routes ont débuté. Ils sont en stand-by actuellement, la fin est programmée pour fin avril/début mai, probabilité d'une météo favorable pour les revêtements à poser. Il convient de rajouter à ces travaux, la réfection d'une partie du bas-côté route du Bourrut qui s'affaisse, et de revoir l'aménagement (écluse) qui a été réalisé sur le pont route de la Vallée. Ce dernier pose des problèmes pour le passage de véhicules « volumineux ».
- Le repas des aînés se déroulera probablement le 14 ou le 21 juin midi dans un restaurant.
- Le printemps des poètes qui a été reporté pour cause de mauvais temps est reprogrammé pour le 8 juin (le soir de la brocante à Cursan).
- Les membres du conseil ont continué la discussion précédemment initiée concernant le fonctionnement et l'avenir du SIRP Cursan/Loupes.

XV- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération	Objet	Votes
D14042025	Vote compte de gestion 2024 service assainissement	Approuvée
D15042025	Vote compte administratif 2024 service assainissement	Approuvée
D16042025	Affectation des résultats 2024 serv assainissement	Approuvée
D17042025	Vote budget primitif 2025 serv assainissement	Approuvée
D18042025	Vote compte de gestion 2024 budget communal	Approuvée
D19042025	Vote compte administratif 2024 budget communal	Approuvée

D20042025	Affectation des résultats 2024 budget communal	Approuvée
D21042025	Vote du taux des taxes	Approuvée
D22042025	Vote budget primitif 2025 budget communal	Approuvée
D23042025	Désignation délégué au SIRP CURSAN LOUPES	Non désigné
D24042025	Création d'un poste adjoint technique principal 2eme classe	Approuvée
D25042025	Demande de subventions travaux de sécurisation routière	Approuvée

Le Maire Ludovic CAURRAZE		Le Secrétaire Christian CHARTON	
--	---	--	---